



Pays Plaine de Saône Vingeanne

(communautés de communes Val de Vingeanne, du Mirebellois, du Canton de Pontailleur-sur-Saône, Auxonne-Val de Saône)

COMPTE RENDU DE REUNION COMITE LOCAL D'EXAMEN DES PROJETS

- Le lundi 04 Novembre 2008, Dijon Conseil Général de la Côte d'Or -

Etaient présents :

Élus du territoire : Messieurs Joël ABBEY, Louis de BROISSIA, Michel BORDERELLE.

Animateurs Pays : Madame Véronique GIRAUD et messieurs Samuel LAMY, Gilbert PROST (COPIEVAL), Cyril DORNIER.

Représentants des partenaires et co-financeurs :

Préfecture de la Côte d'Or: Madame Francine LOINTIER

SGAR : Mademoiselle Amélie RAVEL

Conseil Régional de Bourgogne : Madame KHATTABI Fadila (conseillère régionale), Monsieur Sylvain RIFFARD

Conseil Général de la Côte d'Or : Messieurs Jean Paul PIGNET

Etaient excusés : Monsieur Jean-Paul VADOT, Communauté de communes d'Auxonne -Val de Saône

Présidé par Monsieur Joël ABBEY, le Comité Local d'Examen des Projets s'est réuni le 03 Novembre 2008 dans les locaux de l'Hôtel du département de la Côte d'Or pour l'examen des dossiers proposés au titre de financement du contrat du Pays Plaine de Saône Vingeanne, suivi d'un comité de programmation annuel présentant les ambitions du territoire pour 2009.

La séance se décline en deux temps, le premier consacré à l'étude des dossiers déposés, et le second se concentre sur la programmation 2009 et son budget prévisionnel.

1. Examen des dossiers

Après un rappel exhaustif de la teneur des projets, les partenaires ont fait part des remarques suivantes :

▪ **Projet Pôle périscolaire « Maison Commard »-communauté de communes du Val de Vingeanne :**

Préfecture de la Côte d'Or :

Dans le plan de financement, la Dotation Global d'Equipement sollicité est de 186 979 €, il est précisé que la somme allouée au titre de la DGE est modifiée et sera portée à 180 000€.

Conseil Régional de la Côte d'Or :

Cette intervention interpelle les porteurs de projet sur la lisibilité et le respect des règles d'éco-conditionnalité. Un travail spécifique doit être mené avec l'architecte afin de l'informer sur les règles à respecter en matière de développement durable, tout comme la rédaction des documents et études nécessaires pour la constitution du dossier de financement.

Pour ce dossier, les documents constitués par l'architecte manquent de clarté et de détails dans les notions techniques, et tout comme une argumentation globale portée sur les choix. Un audit énergétique était demandé, cette pièce bien que nécessaire n'a pas été fournie par le cabinet.

- **Projet « structure multi accueil petite enfance » - communauté de communes du Canton de Pontailier-sur-Saône :**

Préfecture : la communauté de communes a sollicité une dotation DGE pour la réalisation de ce projet. Il est demandé qu'un dossier complet soit transmis.

Conseil Régional : Rappel sur les normes énergétiques à adopter pour la construction des nouveaux bâtiments. Après analyses des pièces du dossier, le projet est conforme.

- **Projet « structure multi accueil petite enfance » - communauté de communes du Mirebellois :**

Bien que n'ayant pas respecté les règles administratives de dépôt de dossier et de commencement des travaux, ce projet est validé à titre exceptionnel.

Un rappel de principe est exposé : concernant les projets sollicitant des cofinancements au Conseil Régional de Bourgogne, le début des travaux ne peut être effectif qu'à compter de la réception de l'accusé réception de dossier complet fournis par les services du conseil régional.

- **Mise en place de la signalétique touristique routière :**

Aucune remarque des partenaires concernant ce dossier. Il est demandé au Conseil Régional de mentionner dans la délibération l'éligibilité du projet à une aide européenne au titre du FEADER. La commission pour l'attribution des fonds européens se réunit le 12 décembre, il serait souhaitable que le justificatif soit transmis à la DDAF avant cette date.

L'ensemble des dossiers est approuvé par le Comité.

2. Programmation budgétaire 2009

Les stratégies et les ambitions du territoire pour l'année 2009 ont été présentées à l'assemblée par l'équipe Pays. Au vu des actions et de la répartition budgétaire, ces prévisions ont été adoptées.

Concernant la gouvernance territoriale, le comité a échangé et insisté sur l'importance de l'implication du conseil de développement et de son rôle. D'une part, il se doit de donner un avis sur les dossiers à présenter au Conseil d'Orientation du Pays, mais c'est aussi un lieu d'échange et d'écoute. Moteur dans les travaux et les réflexions menées dans le cadre du contrat de Pays, il est aussi force de propositions pour la dynamisation du territoire. Une plus grande coordination avec les communautés de communes (techniciens et élus) est nécessaire pour la conduite des actions du territoire.

Remarques :

Concernant le volet économique/emploi/formation, Monsieur de Broissia rappelle les enjeux et ambitions confiés au COPIEVAL pour le territoire, notamment par la mise en place d'une démarche impliquant un Contrat de Transition Professionnel.

Le Président du Conseil d'Orientation du Pays
Joël ABBEY